

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

CONSEIL GENERAL

PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS

1ère Session Ordinaire d'Avril 1977

SEANCE DU MARDI 19 AVRIL 1977

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

SEANCE DU 19 AVRIL 1977

**PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE LA NIEVRE**

Le 19 avril 1977, à onze heures trente, Messieurs et Mesdames les membres du Conseil général de la Nièvre se sont réunis, dans la salle de leurs délibérations, pour tenir la dix-septième séance de 1977.

Sont présents : MM. le Dr Aubert, Barthe, le Dr Berthelette, le Dr Bonnot, Bonnet, Charbon, Clément, Mme Courty, MM. le Dr des Loges, le Dr Duillet, Mlle le Dr Pélissier, M. Gauthier, Gérard, Girard, Goutard, Grosjean, Guillemin, Huguin, le Dr Journeau, Lepère, M. Lecomte, Pagan, Perronnet, Petit, Mme Saury, MM. le Dr Signe, le Dr Vancan.

1ère session ordinaire de 1977

Séance du mardi 19 avril 1977

SEANCE DU 19 AVRIL 1977

Présidence de M. Mitterrand, président

DEPOT DE VOEUX

Le 19 avril 1977, à onze heures trente, Mmes et MM. les membres du Conseil général de la Nièvre se sont réunis, dans la salle de leurs délibérations, pour tenir la 1ère session ordinaire de 1977.

Sont présents : MM. le Dr Aubert, Bardin, le Dr Berrier, le Dr Benoist, Besson, Bonnot, Charleuf, Clément, Mme Couty, MM. le Dr des Etages, le Dr Dollet, Mlle le Dr Fié, MM. Gauthé, Gérard, Girand, Gontard, Grosjean, Guillaume, Harris, le Drourniac, Lepère, Martin, Mitterrand, Paganie, Perronnet, Petit, Mme Saury, MM. le Dr Signé, le Dr Vimeux.

Absent excusé : M. Noël.

M. Christian Leroy, Préfet de la Nièvre, assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SESSION

M. le Président : Je déclare ouverte la 1ère session ordinaire de 1977.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette session, je vous signale l'arrivée à Nevers de M. Suchard, nouveau trésorier-payeur général, qui

va faire connaissance d'un département et d'un Conseil général heureux d'accueillir les hauts fonctionnaires appelés à travailler avec lui, et celle de M. Hoarau, directeur de l'Administration et de la police générales, auxquels j'adresse en votre nom mes souhaits de bienvenue.

D'autre part, je vous signale que des distinctions ont été reçues par M. Gérard, promu officier, et par M. Villerey, nommé chevalier dans l'ordre des palmes académiques. Nous les en félicitons.

L'ordre du jour de cette session est peu chargé. Les rapports qui vous sont présentés témoignent que nous sommes parvenus à régulariser la préparation des travaux du Conseil général grâce à l'assiduité de vos Commissions et au fait que M. le Préfet, contrairement à ce qui se passait naguère, veille à ce qu'il n'y ait plus aucun rapport de dernière minute.

DEPOT DE VOEUX

M. le Président invite Mmes et MM. les membres du Conseil général à déposer leurs vœux qui sont renvoyés aux Commissions compétentes.

BUDGET PRIMITIF 1977 DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DU HAUT-NIVERNAIS

Rapport de M. le Préfet :

Aux termes de l'article 12 des statuts du syndicat mixte pour le développement économique et touristique du Haut Nivernais, le budget du syndicat préalablement à son adoption par le Comité syndical, doit vous être soumis pour avis.

De plus, l'article 14 dispose que les dépenses de fonctionnement et d'investissement du syndicat, déduction faite des subventions et participations diverses sont prises en charge à 50 % par le département et à 50 % par les communes membres.

Le syndicat n'a eu pratiquement aucune activité depuis sa création le 20 août 1974.

Mais cette année il envisage de réaliser une usine d'incinération des ordures ménagères.

Cette opération est chiffrée à 1 800 000 F (T.T.C.) et son financement prévu de la façon suivante :

- subvention du Ministère de l'Intérieur	:	120 000 F
- subvention du Ministère de l'Agriculture	:	240 000 F
- subvention de l'établissement public régional	:	300 000 F
- subvention du département	:	420 000 F
- emprunts	:	<u>720 000 F</u>
Total		1 800 000 F

Les annuités de remboursement des emprunts et les frais qui découleront par la suite du fonctionnement de l'usine seront répartis uniquement entre les communes bénéficiant des services de l'usine, qu'elles soient membres du syndicat ou non.

Le département n'aura donc pas à participer à ces divers frais, en tant que membre du syndicat.

Etant donné cette situation et le fait qu'aucune autre dépense, tant en fonctionnement qu'en investissement, n'était prévue en début d'année, le Président du syndicat a pensé que le budget primitif 1977 pouvait être voté par le Comité syndical sans qu'il ait fait au préalable l'objet d'un examen de votre Assemblée.

Ce vote est intervenu le 26 février 1977. Le Président a tenu toutefois à ce que vous en soyez informés.

Vous trouverez donc une copie de ce budget jointe au dossier.

Comme vous pourrez le constater ce document comporte seulement une section d'investissement dont les dépenses totales de 1 800 000 F relatives à l'usine d'incinération, sont couvertes par les recettes énumérées ci-dessus.

Je vous serais obligé de bien vouloir me donner acte de ma communication.

Rapport de M. le Dr Berrier :

Etant donné les explications fournies, la 1ère Commission demande l'accord à l'Assemblée quant à la procédure suivie.

Adopté.

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 7.

Rapport de Mlle le Dr Fié :

Votre 3ème Commission vous propose de reconduire pour 1977, le barème actuel de répartition des charges entre le département et les communes.

Et de retenir les mêmes critères, fixés en mai 1973, pour répartir les dépenses d'aide sociale de l'exercice 1978 (sous-répartition du contingent communal).

Adopté.

REORGANISATION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES OU DE LA
REPRESENTATION DU CONSEIL GENERAL DANS DIVERS ORGANISMES

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 13.

Rapport de Mlle le Dr Fié :

Pour répondre aux souhaits exprimés, à plusieurs reprises, par l'Assemblée départementale, de réduire le nombre des Commissions dans lesquelles siègent des Conseillers généraux pour ne conserver que celles créées par un texte réglementaire, ou celles répondant à un

besoin dont l'intérêt demeure réel, M. le Préfet présente dans son rapport chapitre par chapitre, des propositions que la 3ème Commission a examinées.

Votre 3ème Commission vous propose :

- 1) de ne pas modifier les Commissions pour lesquelles M. le Préfet suggère le maintien.
- 2) de décider les suppressions ou transformations suivantes :

Au chapitre Finances du département :

- suppression de la Commission chargée d'étudier les modalités du plan d'équipement des cantons (Mlle le Dr Fié, MM. le Dr Benoist, Charleuf, Besson, Paganie, Perronnet, Bonnot, Petit).
- suppression de la Commission chargée d'étudier les modalités de création et de fonctionnement d'un fonds départemental d'équipement (Mlle le Dr Fié, MM. Petit, Guillaume, Lepère, le Dr des Etages, Besson, Noël, Grosjean, Harris).
- création d'une Commission du plan départemental d'équipement des cantons et du fonds départemental d'équipement des communes (Mlle le Dr Fié, MM. le Dr Benoist, Charleuf, Besson, Petit, Paganie, Perronnet, Bonnot, Guillaume, Lepère, le Dr des Etages, Noël, Grosjean, Harris).

Au chapitre Domaine immobilier et mobilier du département :

- suppression de la Commission de contrôle et d'examen des travaux (MM. Perronnet, Petit, Charleuf, le Dr Signé).
- suppression de la Commission d'examen des marchés (MM. Petit, Perronnet, suppléant : Lepère).
- création d'une Commission de contrôle et d'examen des travaux et marchés (MM. Perronnet, Petit, Charleuf, le Dr Signé, suppléant : Lepère.)

Au chapitre Education, art et formation :

- unification de la représentation du Conseil général au sein des 2 Commissions suivantes en raison des liens étroits existants entre le domaine de leur compétence : Commission départementale des objets mobiliers (MM. Gauthé, Paganie), Comité départemental de l'inventaire des Monuments et richesses artistiques de la France (M. Harris, suppléant : M. Bardin), en désignant MM. Gauthé, Paganie, Harris, suppléant : M. Bardin.

- modification du titre de la Commission spéciale chargée d'étudier la prise en charge

par le département du traitement des animateurs professionnels (MM. Harris, Guillaume, Girand, Bardin, Martin), en Commission chargée de l'application de la convention avec la F.O.L. pour l'animation socio-éducative.

- suppression de la Commission chargée des questions de transports scolaires (MM. Clément, Bonnot, Paganie, Lepère, Grosjean).

- suppression de la Commission de surveillance des colonies de vacances (MM. le Dr Signé, le Dr Berrier, Guillaume, Perronnet, Mlle le Dr Fié).

Au chapitre Action sanitaire et sociale :

- unification de la représentation du Conseil général au sein des 2 Commissions suivantes en raison de l'étroite liaison existant entre les deux établissements : Commission de surveillance du foyer départemental de l'enfance (Mlle le Dr Fié, MM. Harris, Petit), Commission de surveillance de la maison maternelle départementale (Mlle le Dr Fié, MM. Besson, Petit), en désignant Mlle le Dr Fié, M. Petit, M. Besson.

- regroupement au sein du Comité départemental d'information et d'aide au 3ème âge des membres des Commissions suivantes : Commission chargée d'examiner les problèmes du 3ème âge (MM. Guillaume, le Dr Benoist, le Dr des Etages, Charleuf, le Dr Aubert, Clément), Comité départemental de la coordination d'aide aux personnes âgées (MM. le Dr Signé, le Dr Benoist), Comité départemental d'information aux personnes âgées (MM. Girand, le Dr Vimeux, le Dr des Etages, Besson).

A MM. Guillaume, Dr Benoist, Dr des Etages, Charleuf, Dr Aubert, Clément, Dr Signé, Dr Vimeux, Girand, Besson, pourrait se joindre Mme Couty pour représenter le Conseil général au sein du nouveau Comité.

- suppression de la Commission de contrôle de l'aide médicale (MM. le Dr Berrier, Gontard).

- suppression de la Commission chargée d'examiner les problèmes de l'enfance inadaptée (Mme Saury, Mlle le Dr Fié, Gérard, Besson, le Dr Berrier, Paganie, Bardin, le Dr Vimeux).

- suppression du Comité départemental d'éducation sanitaire et sociale de la Nièvre (Mlle le Dr Fié, M. le Dr Vimeux).

- suppression de la Commission d'adjudication des vêtements (Mlle le Dr Fié, M. Charleuf).

- suppression de la Commission chargée de l'organisation du service des vêtements (Mme Saury, Mlle le Dr Fié, MM. Gérard, Charleuf).

- suppression de la Commission de surveillance de l'école d'infirmière de la Croix Rouge de Nevers (M. Martin).

Au chapitre Agriculture :

- suppression du Conseil de perfectionnement de l'école d'enseignement ménager agricole de Plagny (MM. Gontard, le Dr Benoist).
- suppression du Conseil d'action et de perfectionnement du foyer du progrès agricole de Clamecy (M. Bardin).
- suppression du Conseil d'action et de perfectionnement du foyer du progrès agricole de Cosne-sur-Loire (M. Clément).
- suppression de la Commission chargée d'examiner les problèmes agricoles dans le département (Mlle le Dr Fié, MM. Bardin, Bonnot, Clément, Gauthé, Guillaume, le Dr Dollet, Grosjean, le Dr des Etages, Girand, Gontard, Martin, le Dr Vimeux, Mme Saury).
- suppression du Comité départemental de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole (M. Gontard, suppléant : M. Gauthé).
- suppression de la Commission technique sanitaire agricole (M. Clément).

Au chapitre Elevage et protection du cheptel :

- modification de la composition : de la Commission chargée de l'étude de la prophylaxie contre la rage (MM. le Dr Vimeux, le Dr Aubert, Clément, le Dr Signé), de la représentation du Conseil général au sein du Conseil d'Administration de l'entente interdépartementale de lutte contre la rage (MM. Clément, le Dr Aubert, le Dr Signé, le Dr Vimeux), de la représentation du Conseil général au sein du Conseil de gestion de la fourrière (MM. le Dr Vimeux, le Dr Aubert, Clément, Girand), pour désigner au sein de ces 3 structures : MM. le Dr Aubert, Clément, le Dr Signé, le Dr Vimeux.

Au chapitre Protection de l'environnement et du milieu naturel :

- création d'une Commission de l'environnement conformément au vœu adopté lors de la session du 12 janvier 1977. MM. Mitterrand, le Dr Berrier, le Dr Signé, le Dr Aubert, Bonnot, Petit, Charleuf avaient été désignés pour faire partie de cette Commission à laquelle M. Grosjean souhaite se joindre.

Cette nouvelle Commission pourrait se saisir des affaires soumises jusqu'à présent aux 5 Commissions suivantes pour lesquelles la suppression est demandée :

- suppression de la Commission chargée d'examiner les problèmes forestiers (MM. Mitterrand, le Dr des Etages, Martin, le Dr Aubert, Bonnot, Lepère, le Dr Vimeux, Harris, le Dr Signé).
- suppression de la Commission d'enquête pour la défense de la forêt morvandelle (MM. le Dr Signé, Paganie, Mitterrand, le Dr Dollet).

- suppression de la Commission d'étude sur l'organisation de la pêche (Mme Couty, MM. Grosjean, Clément, Bonnot, Charleuf, Paganie, le Dr des Etages).

- suppression du Conseil départemental de l'environnement (MM. Bonnot, Charleuf, le Dr Berrier, Petit).

- suppression de la Commission spéciale chargée d'une étude du milieu naturel nivernais (MM. Charleuf, Gérard, Grosjean, Lepère, le Dr Signé, Mlle le Dr Fié).

Au chapitre Aménagement du territoire et développement économique :

- création d'une Commission du Val de Loire et de l'Allier composée de Mme Couty, MM. Besson, le Dr Journiac, le Dr des Etages, le Dr Benoist, Gontard, Harris, Girand, Guillaume, Gérard, Perronnet, Martin, le Dr Vimeux.

- suppression du Comité d'études et de recherches pour la recherche industrielle (MM. le Dr Benoist, Guillaume, Besson, Charleuf, Paganie, Clément).

Au chapitre Tourisme et Activités sportives :

- la représentation du Conseil général au sein : de l'Association départementale des Logis du Nivernais-Morvan (MM. Grosjean, le Dr Dollet), de la Commission départementale de l'Action touristique (M. Bardin), du Conseil d'Administration du relais nivernais des gîtes de France (MM. Harris, Charleuf), reste inchangée.

- suppression de la Commission chargée d'étudier les projets d'utilisation du Canal du Nivernais (Mme Saury, MM. Bardin, le Dr Berrier, Perronnet, Grosjean, Lepère, Charleuf, Gérard).

- suppression du Conseil de gestion de la base des Branlasses au lac des Settons (Mme Saury, MM. Mitterrand, Grosjean, Perronnet, Bardin, le Dr Berrier, le Dr Signé, Lepère, Paganie).

- suppression de la Commission spéciale du cercle nivernais de la voile (MM. le Dr Berrier, Mme Saury, Lepère).

- suppression de la Commission chargée de suivre l'aménagement touristique et sportif du Morvan (Mme Saury, MM. le Dr Dollet, Lepère, Paganie, le Dr Signé).

- suppression de la Commission pour la constitution du syndicat mixte du parc naturel régional du Morvan (M. Lepère).

Au chapitre Communications - Construction - Urbanisme et Transports :

- modification du titre de la Commission chargée de l'étude d'une répartition de l'aide

du département en faveur de la voirie communale (MM. Charleuf, Petit, Perronnet, Bonnot, Grosjean, le Dr Signé) en Commission départementale d'aide à la voirie communale - même composition.

- suppression de la Commission locale pour la préparation du plan de modernisation et d'équipement (MM. le Dr Dollet, Grosjean).

- suppression de la Commission départementale d'amélioration de l'habitat urbain (M. le Dr Journiac).

- suppression de la Commission départementale d'équipement :

1^{ère} section : équipement scolaire, culturel et sportif (MM. Clément, Besson, suppléant : M. Paganie).

3^{ème} section : équipement agricole forestier et rural (MM. Gontard, Gauthé).

4^{ème} section : transports, communications et tourisme (MM. le Dr Dollet, Bonnot, suppléant : M. Paganie).

5^{ème} section : équipement urbain, construction P et T et autres équipements publics (MM. Perronnet, le Dr Benoist).

la 2^{ème} section : équipement sanitaire et social (Mme Couty, M. Lepère) est maintenue.

- suppression de l'Association départementale pour le développement des télécommunications (M. Lepère).

Au chapitre Divers :

- maintien de la Commission de sauvegarde des libertés locales (MM. Mitterrand, le Dr Benoist, le Dr des Etages, Lepère, Besson).

En comptant pour une unité les Conseils d'Administration des établissements scolaires comme ceux des établissements hospitaliers.

Il existait à ce jour 158 Commissions administratives dans lesquelles des Conseillers généraux siégeaient es qualité.

Votre 3^{ème} Commission vous propose la création de 5 nouvelles Commissions et la suppression de 36 anciennes Commissions, devenues pour la plupart sans objet. Si le Conseil général suit ces propositions, le nombre des Commissions administratives diminuera de 19,62 %.

M. Grosjean : Je me demande s'il est opportun de supprimer la Commission d'étude

sur l'organisation de la pêche, étant donné que la pêche représente une activité importante dans notre département et que son organisation suscite pas mal de discussions et de controverses. D'ailleurs cette Commission a eu récemment l'occasion d'intervenir. Je ne vois pas quelle autre Commission pourrait recevoir ses attributions qui sont très spécifiques.

Mlle le Dr Fié, rapporteur : Le rapport précise que les attributions des Commissions dont la suppression est proposée dépendent déjà de la Commission départementale des sites, perspectives et paysages ou pourraient être utilement confiées à la Commission de l'environnement dont nous avons demandé la création.

M. Grosjean : Les problèmes de la pêche sont, à mon avis, différents de ceux qui concernent les sites et paysages.

M. Clément : Je suis du même avis que M. Grosjean.

Mlle le Dr Fié : La Commission de la pêche pourrait être rattachée à la Commission de l'environnement.

M. Grosjean : Les problèmes techniques soulevés par la pêche n'ont rien à voir avec l'environnement.

M. le Président : Je suis également de l'avis de M. Grosjean. La Commission de l'environnement ne peut pas avoir les mêmes attributions.

M. Bonnot : Je me rallie à l'intervention de M. Grosjean.

M. le Dr Benoist : Je suis partisan du maintien de la Commission de la pêche et je propose même que sa compétence soit étendue aux problèmes de la chasse.

M. le Président : Il s'agit d'une Commission qui répond à une tradition nivernaise qu'il faut respecter compte tenu de sa spécificité.

Il n'y a pas d'opposition au maintien de cette Commission ? ...

Il en est ainsi décidé.

Mlle le Dr Fié : Il faut reconnaître que beaucoup de Commissions faisaient double emploi.

M. Bonnot : Il nous est également proposé de supprimer la Commission chargée d'examiner les problèmes forestiers. Je m'en étonne au moment où il est beaucoup question de la forêt et où se pose le problème de la formation professionnelle des bûcherons.

M. le Président : L'action dans ce domaine sera, au contraire, renforcée. Les problèmes professionnels seront utilement étudiés par la Commission de l'environnement.

Personne ne demande plus la parole ? ...

(Les conclusions du rapport, ainsi modifiées, mises aux voix sont adoptées).

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL DE CLAMECY - DESIGNATION D'UN MEMBRE PAR LE CONSEIL GENERAL

Rapport de M. le Préfet :

A la suite des élections municipales de mars 1977, M. Bernard Bardin a été élu Maire de Clamecy. De ce fait, il devient Président de droit du Conseil d'Administration de l'hôpital - hospice de Clamecy.

Or, M. Bardin était déjà membre de ce Conseil en tant que Conseiller général.

Dans ces conditions, je vous serais obligé de bien vouloir désigner un autre Conseiller général qui deviendra membre du Conseil d'Administration précité.

Rapport de Mlle le Dr Fié :

Votre 3ème Commission vous propose : M. Grosjean.

Adopté.

INDEMNITES ATTRIBUEES PAR LE DEPARTEMENT AUX FONCTIONNAIRES
ET AGENTS DE L'ETAT

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 6.

Rapport de M. Guillaume :

Le Conseil général, dans sa séance de janvier 1964, a décidé d'attribuer aux fonctionnaires et agents du cadre national des Préfectures en fonction dans le département de la Nièvre, des indemnités prélevées sur le budget départemental.

L'indemnité annuelle variait, selon les grades de 240 F à 1 200 F.

Par décret du 22 juin 1972 le plafond a été porté de 1 200 F à 2 200 F.

Par décret du 10 décembre 1976 la limite supérieure est fixée à 3 600 F à compter du 1er janvier 1976.

Votre 1ère Commission émet un avis favorable pour accorder l'actualisation proposée : le minimum est porté à 1 000 F ; le maximum à 3 600 F.

Les crédits nécessaires seront inscrits à la D.M. 1.

Adopté.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 16.

Rapport de M. Besson :

Le 12 janvier 1977, le Conseil général attribua 4 000 F à la spécialité «haltérophilie» dont 3 000 F au Comité départemental et 1 000 F au seul club connu au moment de l'établissement du rapport.

Il existe 5 clubs dans le département. En accord avec le Président du Comité départemental votre 1ère Commission vous propose la répartition ci-dessous :

- Comité départemental	1 000 F
- Club Nevers	600 F
- Club Cosne	600 F
- Club Moulins-Engilbert	600 F
- Club La Charité	600 F
- Club Prémery	600 F
	<hr/>
	4 000 F

Adopté.

C.D. 977 bis - LUTTE CONTRE LE BROUILLARD

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 32.

Rapport de Mme Saury :

Le marquage axial de la section comprise entre Prémery et Corbigny (chemin départemental 977 bis) a fait l'objet d'un vœu.

Il ne semble pas que cela puisse être réalisable étant donné la largeur de la chaussée.

Afin d'améliorer les conditions de circulation en temps de brouillard, la pose de balises

de virages et de balises à chevrons bleus et blancs rélectorisés est envisagée et sera réalisée courant 1977.

Cette réponse donne satisfaction à la 2ème Commission.

Adopté.

C.D. 300 - ELARGISSEMENT DANS LA TRAVERSEE DE GLUX

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 33.

Rapport de Mme Saury :

L'élargissement dans la traversée de Glux a fait l'objet d'un vœu.

L'aménagement sollicité répond à une nécessité.

La dépense correspondant à cet aménagement s'élèverait à 350 000 F.

La 2ème Commission souhaite que ce projet soit inclus dans le programme 1978 de la voirie départementale.

Adopté.

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'URBANISME COMMERCIAL
RENOUVELLEMENT DES MEMBRES

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 14.

Rapport de M. Bardin :

L'arrêté préfectoral portant constitution de la Commission départementale d'urbanisme commercial étant du 6 mai 1974, le mandat de ses membres prendra fin le 6 mai 1977.

En vue du renouvellement de cette Commission, votre 3ème Commission vous fait part des candidatures suivantes :

Deux maires de communes de plus de 5 000 habitants :

Titulaires :

- M. le Dr Benoist, député de la Nièvre, Conseiller général, maire de Nevers.
- M. Robert Guillaume, Conseiller général, maire de La Charité-sur-Loire.

Suppléants :

- M. Bernard Bardin, Conseiller général, maire de Clamecy.
- M. Maurice Besson, Conseiller général, maire de Fourchambault.

Deux maires de communes de moins de 5 000 habitants :

Titulaires :

- M. Gérard Laurent, maire de Dampierre-sous-Bouhy.
- M. Camille Marchand, maire de Gouloux.

Suppléants :

- M. Pierre Doudeau, maire d'Alligny-Cosne.
- M. Alexandre Octave, maire de Dommartin.

Trois élus locaux :

Titulaires :

- M. Michel Girand, Conseiller général à Nevers.
- M. Eugène Bonnot, Conseiller général à Prémery.
- M. Henri Paganie, Conseiller général à Lormes.

Suppléants :

- M. Jean-Pierre Harris, Conseiller général à Nevers.
- M. Camille Martin, Conseiller général à Varennes-Vauzelles.
- M. le Dr Signé, Conseiller général à Château-Chinon.

Un élu local appelé à remplacer un membre de la Commission dans le cas où celui-ci devrait y siéger en son autre qualité de maire de la commune d'implantation.

Titulaire :

- M. Perrot Lucien, maire d'Imphy.

Suppléant :

- M. Dufour Raymond, maire de Coulanges-les-Nevers.

Adopté.

DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL GENERAL AU SEIN DE LA COMMISSION
DE CLASSEMENT DES CANDIDATURES A UN DEBIT DE TABAC

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 16 bis.

Rapport de M. Bardin :

Votre 3ème Commission vous propose Mme Couty pour représenter l'Assemblée départementale au sein de la Commission de classement des candidatures à un débit de tabac.

Adopté.

PLAN DEPARTEMENTAL D'EQUIPEMENT EN ABATTOIRS - REMBOURSEMENT
DES PRETS SANS INTERETS

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 9.

Rapport de M. le Dr Journiac :

Attendu que la rentabilité de l'abattoir de Corbigny paraît assurée, votre 1ère Commission estime inutile, de faire bénéficier cette commune d'un report d'échéance de 5 ans.

D'autre part, votre 1ère Commission estime prématuré de statuer sur le projet d'agrandissement et de modernisation de l'abattoir de Cosne-Cours-sur-Loire.

Adopté.

RENOVATION DU MATERIEL DU CENTRE DE STOCKAGE DE CORBIGNY

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 22.

Rapport de M. Grosjean :

Votre 2ème Commission vous propose de donner acte à M. le Préfet de sa réponse. L'amélioration de l'équipement du centre de stockage de Corbigny fera partie des propositions qui vous seront soumises lors du vote du budget primitif de 1978.

Adopté.

SUBVENTION POUR LES TRANSPORTS ROUTIERS
EXERCICE 1976

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 12.

Rapport de M. le Dr Dollet :

La 2ème Commission, après avoir étudié la répartition de la subvention versée à l'association professionnelle des transporteurs routiers pour l'exploitation des services de transports publics routiers de voyageurs au cours de l'année 1976, donne son accord pour cette répartition.

Les crédits attribués pour l'année 1976 ayant permis de régler en totalité le montant

de l'impayé relatif à 1975 et la subvention due pour 1976 en laissant un solde créditeur de 100 F.

Adopté.

SALAGE DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 23.

Rapport de M. le Dr Dollet :

La 2ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa réponse.

Elle souhaite que les 18 centres d'exploitation non encore dotés d'un matériel moderne pour le salage et le déneigement le soient le plus rapidement possible, priorité étant donnée au centre de Luzy qui se trouve dans une région où la neige et le verglas sont fréquents.

Adopté.

REFECTION DE LA R.N. 73 ENTRE AUTUN ET LUZY

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 24.

Rapport de M. le Dr Dollet :

La 2ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa réponse.

Elle s'étonne toutefois que l'on laisse dans un si total abandon une route nationale qui, avec la R.N. 478, constitue un axe inscrit au schéma directeur routier.

Elle insiste à nouveau sur l'importance de cette voie de communication entre le bassin de la Loire et le bassin de la Saône, par ailleurs artère vitale pour le désenclavement et l'avenir économique de toute la région du Sud-Morvan.

Adopté.

CONSTRUCTION D'UNE CITE ADMINISTRATIVE

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 3.

Rapport de M. Girand :

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Préfet, la 2ème Commission, consciente de l'importance de la programmation rigoureuse de l'opération, a décidé d'entendre les représentants des deux bureaux d'études appelés en consultation par la Préfecture de la Nièvre.

M. Dourlin, président du B.R.E.A. et M. Dellac, président de la S.F.I.C.A., sont donc venus l'un et l'autre expliquer devant la Commission la philosophie de leur intervention.

Après cette audition qui a été particulièrement intéressante, la Commission a estimé qu'il était peut être néanmoins nécessaire de faire appel à d'autres bureaux d'études comme par exemple celui de la Régie Renault.

Elle demande donc à M. le Préfet de la Nièvre de consulter d'urgence ces sociétés afin

qu'à l'occasion d'une très prochaine réunion, la Commission des travaux soit en mesure de formuler une opinion fondée sur des arguments plus étoffés destinés à être soumis à l'Assemblée départementale.

Adopté.

Adopté.

Adopté.

C.D. 976 - AMENAGEMENT COMMUNE DE GIMOUILLE - POSE DE GLISSIERES

CONSTRUCTION D'UN PONT DE SECURITE AU PONT DES ARGOUXNEAUX

ELEMENTAIRE DU GREUX A URZY

LE MAIRIE DE GIMOUILLE

PREMIER ADJUSSEMENT A LA FERME DE LA BUISSE

Rapport de M. le Préfet :

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 26.

Numéro 18.

Rapport de M. Girand :

Rapport de M. Girand :

La 2ème Commission a pris bonne note des indications données par M. le Préfet dans son rapport.

Adopté.

Adopté.

REMISE EN ETAT DU C.D. 134 - COMMUNES DE GIMOUILLE ET SAINCAIZE

TRANSPORTS DE BLESSES ET DE MALADES EFFECTUES PAR LES

SAPPEURS-POMPIERS

Adopté.

Rapport de M. le Préfet :

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 27.

Numéro 27.

Rapport de M. Girand :

La 2ème Commission prend acte de la réponse de M. le Préfet.

Adopté.

C.D. 976 - AMENAGEMENT COMMUNE DE GIMOUILLÉ - POSE DE CLUSIERES
**CONSTRUCTION DE DEUX CLASSES SUPPLEMENTAIRES A L'ECOLE
ELEMENTAIRE DU GREUX A URZY**

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 18.

Rapport de M. Martin :

La 3ème Commission prend acte de la réponse de M. le Préfet et l'en remercie, la décision définitive appartenant à M. le Maire d'Urzy et à son Conseil municipal.

Adopté.

**TRANSPORTS DE BLESSES ET DE MALADES EFFECTUES PAR LES
SAPEURS-POMPIERS**

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 37.

Rapport de M. Martin :

La 3ème Commission prend acte des précisions apportées par M. le Préfet et dans l'attente de réponse définitive de la part des services ministériels, souhaite une harmonisation entre les mesures prises par les hôpitaux, les sapeurs-pompiers et les organismes de sécurité sociale.

Adopté.

PRISE EN CHARGE PAR LE DEPARTEMENT DE TRAVAUX REALISES SUR LE
CHEMIN D'ACCES A LA FERME DE LA BUSSIERE

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 17.

Rapport de M. Gauthé :

Le 26 octobre 1976, le Conseil général a adopté un vœu demandant que le département prenne à sa charge la dépense des travaux effectués sur la voie d'accès à la ferme de La Bussière. Cette dépense de 4 668 F a été réglée par le Groupement des producteurs de Tannay.

Le remboursement de cette somme, par le département a été effectué le 18 février 1977 et imputé au budget 1976 sur le compte «Travaux d'entretien pour compte de tiers».

Avis favorable de votre 2ème Commission.

Adopté.

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 28.

Rapport de M. Gauthé :

Votre 2ème Commission émet un avis favorable à la rectification du tracé du C.D. 174 au lieu dit «Les Gigots» qui comporte deux virages dangereux et à l'élargissement de la chaussée à cet endroit.

Cette opération ne pourra être inscrite qu'en fonction des crédits votés et des priorités qui seront données par le Conseil général.

Adopté.

CREATION D'USINES-RELAIS

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 21.

Rapport de M. Clément :

La 3ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa réponse.

Adopté.

DEMANDE PRESENTEE PAR LE CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE LA
CHARITE-SUR-LOIRE EN VUE D'OBTENIR LA GARANTIE DU DEPARTEMENT
POUR L'EMPRUNT COMPLEMENTAIRE NECESSAIRE AU FINANCEMENT DE LA
CONSTRUCTION DES 100 LITS DE GERONTO-PSYCHIATRIE A LA
GRANGE JOADA

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 8.

Rapport de Mme Couty :

Lors de sa 1ère session extraordinaire du 13 janvier 1976, le département avait accordé sa garantie pour un emprunt de 1 993 190 F contracté par le centre psychopathologique de La Charité-sur-Loire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de la construction des 100 lits de géronto-psychiatrie à la Grange Joada.

Le bilan financier de la construction fait apparaître un montant de 7 328 747,64 F, soit, par rapport à la fiche estimative du Ministère de la Santé, un dépassement de 684 781,64 F à la charge de l'établissement. Celui-ci a décidé de contracter un emprunt complémentaire de 684 000 F intérêts 9,75 %, remboursable en 30 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour lequel il sollicite la garantie du département.

La mise en jeu de la garantie, en cas de défaillance de l'établissement, entrainerait la prise en charge d'annuités d'un montant de 71 049,37 F.

Votre 3ème Commission vous propose d'autoriser M. le Préfet à signer le contrat à intervenir avec l'organisme prêteur.

Adopté.

RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES
AU SEIN DU CONSEIL REGIONAL

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 15.

Rapport de M. le Dr des Etages :

Ce dossier est sans objet. En effet, M. le Préfet nous a fait savoir par une lettre en date du 15 avril que les instructions qui viennent de lui être communiquées par M. le Ministre de l'intérieur permettent d'éviter toutes ces formalités puisqu'il n'y a pas lieu d'organiser d'élection lorsque les représentants désignés par le Conseil général au titre d'un mandat municipal ont été réélus maires après les élections des 13 et 20 mars, ce qui est le cas de M. Charleuf et de M. Lepère, respectivement maire de Cercy-la-Tour et maire de Moulins-Engilbert.

Leur situation étant inchangée, le renouvellement de leur mandat n'aura à intervenir, ainsi que le précise la loi du 5 juillet 1972 sur l'organisation des régions, qu'après les élections partielles du Conseil général en 1979.

M. le Président : Personne ne demande la parole ? ...

Le rapport, étant devenu sans objet, est retiré de l'ordre du jour.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 12 heures 30, est reprise à 16 heures 30.)

DEPOT DE VŒUX

M. le Président invite Mmes et MM. les membres du Conseil général à déposer leurs vœux qui sont renvoyés aux Commissions compétentes.

ASSOCIATION «FRANCE-POLOGNE»

DEMANDE DE SUBVENTION

M. Besson, rapporteur : L'Association «France-Pologne» a pour objet d'établir des liaisons sur les plans économique, social et culturel entre la France et la Pologne, sans parler des liaisons historiques que je ne veux pas rappeler.

M. Gros, président de cette association, nous informe qu'il a l'intention d'organiser du 23 avril au 26 mai des manifestations qui vont se dérouler à Nevers et dans le département de la Nièvre à l'occasion de ce qu'il est convenu d'appeler le «mois franco-polonais».

M. le Président de cette association sollicite une subvention à cet effet. Bien que cette demande nous soit présentée tardivement, je pense que le Conseil général pourrait la prendre en considération et inscrire à la décision modificative n°1 la subvention qui serait accordée.

M. le Président : Cette demande de subvention est renvoyée à la Commission des finances.

FONDS DEPARTEMENTAL D'EQUIPEMENT DES COMMUNES

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 1.

Rapport de M. Harris :

La 3ème Commission a examiné le rapport de M. le Préfet concernant la mise en œuvre des dispositions du règlement concernant le F.D.E.C.

Elle considère que les principes qui président à la constitution de ce fonds visent : à permettre à l'Assemblée départementale de disposer effectivement et efficacement de son budget

en fonction de ses projets ; à inciter les petites communes en particulier à engager des investissements propres à leur permettre de survivre ; à donner à chaque Conseiller général un pouvoir de décision réel dans son canton.

Dans ces conditions elle propose de compléter comme prévu la dotation d'autorisation de programme pour 1977 par un crédit de 1 000 000 F, de fixer la dotation pour 1978 à 4 000 000 F (dont 1 000 000 F pour l'assainissement) répartis sur le plan départemental par la Commission spécialisée et donc de garder l'assainissement des eaux pluviales et usées, dans le cadre du F.D.E.C., à l'exclusion des stations d'épuration, de charger la Commission spéciale prévue de chercher une solution dans ce sens afin de ne pas revenir au système antérieur, de conserver la possibilité de cumul des subventions état, département, région, F.D.E.C. dans la limite de 50 %.

Adopté.

ACHAT D'UN IMMEUBLE, ANCIEN HOTEL-RESTAURANT DANS LE JURA -
ORGANISATION DE CLASSES DE NEIGE, DE CLASSES VERTES ET DE
SEJOURS POUR LES PERSONNES DU 3ème AGE

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 4.

Rapport de M. Harris :

La 3ème Commission a examiné les conditions financières dans lesquelles doit être acheté l'ancien hôtel-restaurant dans le Jura, conformément à la décision prise lors de la séance du 12 janvier 1977.

Le plan de financement des 2 400 000 F prévu pourra être effectué comme suit : 400 000 F par la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre, comme subvention, 1 600 000 F, sur un emprunt accordé par le Crédit Agricole sur 15 ans à 8,25 %, le complément de subvention pourrait être partagé entre le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et Sports, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de la Santé, sur le programme départemental 1978.

Elle demande d'autoriser M. le Préfet à contracter l'emprunt auprès du Crédit Agricole.

En ce qui concerne l'exploitation du chalet, elle se fera à 2 niveaux : une Commission où les Conseillers généraux seront en nombre majoritaire et des représentants des parties intéressées (C.A.T., F.O.L., P.E.P., U.D.A.F.), établira le calendrier d'occupation des locaux, désignera les bénéficiaires des séjours, émettra un avis sur la convention de gestion ; l'Association des Pupilles de l'enseignement public de la Nièvre sera chargée de l'exploitation et du fonctionnement du chalet. Toutefois, elle devra prévoir l'amortissement de l'emprunt affecté à l'acquisition immobilière, même si la possibilité lui est accordée de demander un différé d'amortissement ou un amortissement réduit sur une période à déterminer.

Adopté.

FONCTIONNEMENT DE CABINES TELEPHONIQUES

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 35.

Rapport de M. Harris :

La 3ème Commission prend acte de la réponse de M. le Préfet, et espère que le modèle de cabine téléphonique ne sera pas changé périodiquement, de manière à différer trop souvent leur installation.

Adopté.

PROJET D'ELARGISSEMENT DE LA COMPETENCE DE L'OFFICE PUBLIC

D'H.L.M. DE LA NIEVRE

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 11.

Rapport de M. Bonnot :

La 3ème Commission a examiné le projet d'extension de la compétence de cet organisme, qui se limite actuellement à la construction et à la gestion de logements collectifs ou individuels.

L'office public d'H.L.M. de la Nièvre répond aux critères prévus par le décret n° 58-14-69 du 31 décembre 1958 qui peuvent l'autoriser à étendre ses compétences.

Dans ces conditions, il pourrait être habilité à réaliser d'autres équipements, conformément au code de l'urbanisme.

La 3ème Commission donne un avis favorable à cette mesure qui permettrait l'exécution plus rapide et plus économique de certains travaux importants.

L'exemple de la construction de la gendarmerie de Prémery exécutée par deux maîtres d'ouvrages différents. Les logements par l'office des H.L.M., le bâtiment de service par le département seront terminés avec un décalage de plusieurs mois.

Cette réalisation démontre le bien fondé de ce projet qui évitera pour l'avenir de telles discordances.

Il est bon de préciser que les crédits H.L.M. resteront affectés uniquement à la construction de logements.

Pour les autres opérations l'office n'assurera qu'un rôle de prestataire de service pour le compte d'une collectivité.

Adopté.

Réponse à un vœu

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 20.

Rapport de M. Bonnot :

La 3ème Commission a pris connaissance de la réponse positive à ce vœu qui demandait l'attribution de l'indemnité spéciale de montagne en faveur des exploitants agricoles du Morvan prévue par des dispositions nationales depuis 1972. C'est donc le 15 février dernier que le Conseil des Ministres de la Communauté Economique Européenne a accepté d'étendre cet avantage au Morvan (en entier) et au Nivernais Central notamment. Ces mesures seront en effet bien accueillies par les populations intéressées puisqu'elles prévoient l'octroi d'indemnités, de subventions et d'aides diverses à certains investissements. La 3ème Commission regrette cependant que la Puisaye soit exclue de ce régime. Cette région connaît également un dépeuplement inquiétant et de grandes difficultés économiques que les pouvoirs publics devraient s'efforcer d'atténuer. A ce propos, les membres de la 3ème Commission renouvellent le vœu que la Puisaye et la Bourgogne Nivernaise soient classées en «zones défavorisées».

Adopté.

FONCTIONNEMENT DU TELEPHONE A CHAMPLIN

Réponse à un vœu

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 36.

Rapport de M. Bonnot :

La 3ème Commission prend acte de la réponse de M. le Préfet à ce vœu.

Les premières mesures décidées par la Direction départementale des Télécommunications ont en effet apporté quelques améliorations au fonctionnement de ces installations.

Il faut cependant souhaiter que l'automatisation de ce secteur se réalisera à la date indiquée (1978) de façon à permettre des relations téléphoniques normales dans ce milieu assez déshérité.

Adopté.

**SUPPRESSION D'ARRET DE TRAINS A NEVERS - INTERDICTION DE
TRAINES SUR LA LIGNE PARIS - NEVERS - CLERMONT**

Réponse à un vœu

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 34.

Rapport de M. le Dr Vimeux :

La 3ème Commission a pris acte de la réponse de M. le Préfet et de l'argumentation de M. le Directeur de la S.N.C.F. Région Clermont-Ferrand.

Actuellement par mesure d'économie d'énergie et pour éviter la saturation de la circulation et du stationnement automobile dans les grandes villes, les pouvoirs publics incitent chacun à utiliser les transports en commun.

Il appartient tout particulièrement à la S.N.C.F. de favoriser en tout temps, l'admission de tous les voyageurs dans les trains qui s'arrêtent dans leur localité.

Adopté.

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 39.

Rapport de M. le Dr Vimeux :

La modernisation du réseau des télécommunications impose en permanence, à l'Administration des P. et T., des conséquences humaines et sociales.

Les 26 et 27 octobre 1976 notre Assemblée a adopté un vœu demandant que les licenciements au central téléphonique de Nevers soient suspendus et que les employés soient reclassés dans leur résidence.

L'Administration préfectorale et les services locaux des P. et T. se sont préoccupés de ce problème avec une attention toute particulière.

A Nevers sur les 12 employées féminines qui font l'objet d'une reconversion d'activité, quatre ont pu être rapidement reclassées et sept autres suivent un stage de formation professionnelle de perfo-vérificatrice.

A Decize sur 24 suppressions d'emploi entraînées par l'automatisation du central de Decize, 13 reclassements sont déjà assurés au sein des différents services des P. et T.

Un stage de reconversion de perfo-vérification leur est également proposé.

Ce stage de formation a débuté le 3 janvier 1977 et la première session doit se terminer dans le courant du mois de juin.

Le secrétariat d'Etat aux Postes et Communications assure sa participation au financement de cette opération en raison de son caractère social évident.

Une délégation de crédits d'un montant de 61 820 F est ainsi attribuée à la Nièvre.

La 3ème Commission n'en a pas moins donné mandat à son rapporteur de persévérer dans sa détermination de protester contre les licenciements, d'autant plus que les reconversions auraient connu quelques défaillances.

A titre personnel le rapporteur se permet de citer Louis Armand et Michel Drancourt.

En 1961 dans leur «Plaidoyer pour l'avenir», après avoir prévu que les techniciens modernes auraient en moyenne à changer de «tableau de connaissance» deux ou trois fois dans leur vie ils indiquent «la formation permanente est de plus en plus indispensable. Cependant, elle reste un vœu. Toutes les habitudes se liguent contre son application réelle».

Pour avoir entretenu ses habitudes, nous devons encore dans de trop nombreux cas nous contenter du palliatif de l'indemnité de chômage, qui peut atteindre 90 % du salaire initial.

Adopté.

REPARTITION DES RECETTES SUPPLEMENTAIRES PROCUREES PAR LE
RELEVEMENT DU TARIF DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA
CIRCULATION ROUTIERE - ANNEE 1976

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 10.

Rapport de M. Paganie :

Après avoir étudié le rapport concernant la répartition des recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière, et examiné les différentes opérations susceptibles d'être retenues au titre de l'année 1976, votre 2ème Commission vous propose de répartir la dotation de 236 332,00 F revenant aux communes et groupements de moins de 25 000 habitants de la manière suivante.

I - Projets proposés par des communes qui n'ont jamais bénéficié d'une attribution au titre de ces recettes supplémentaires -

Cercy-la-Tour :

Aménagement d'un parc de stationnement

avenue de la gare

966,00 F

Château-Chinon ville :

Construction d'un parc de stationnement de
150 places rue du Tacot 56 000,00 F

Châtillon-en-Bazois :

Création et aménagement de parcs de stationnement
place de l'Eglise et en bordure de la rue
Dr Dubois pour voitures et cars de transports
en commun 42 000,00 F

Coulanges-les-Nevers :

Aménagement de parcs de stationnement le
long du C.D. 977 24 900,00 F

Crux-la-Ville :

Création d'un parc de stationnement pour
voitures, place de la Bascule 21 000,00 F

Luzy :

Réfection de la place Gambetta 13 023,00 F

Moulins-Engilbert :

Création de parcs de stationnement pour
voitures et transports en commun (ramassages
scolaires) avenue de la Gare 37 500,00 F

Rémilly :

Aménagement d'une aire de stationnement en
enrobés avec marquage 5 461,00 F

Saint-Eloi :

Aménagement d'arrêts d'autobus 2 400,00 F

Saint-Honoré-les-Bains :

Aménagement du carrefour de l'avenue
Jean Mermoz et du C.D. 403 2 000,00 F

II - Projets proposés par des communes qui ont déjà bénéficié une fois, de l'attribution au titre des recettes procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation -

La Charité-sur-Loire :

Carrefour de la R.N. 151 et des quais
Romain Mollot et d'Aval (Priorité I) 9 600,00 F

Saint-Saulge :

Création de parc de stationnement pour
voitures et cars de transports en commun
(ramassage scolaire) devant la mairie, l'église,
le C.E.G. et les écoles primaires en bordure de
la rue du Champ de Foire - Priorité I suite
d'opération 15 000,00 F

Varennnes-Vauzelles :

Aménagements de divers carrefours dans
l'agglomération (priorité I) 6 482,00 F

Le total des dotations correspondant à ces
projets s'élève à : 236 332,00 F

III - Projets inscrits sur la liste complémentaire susceptibles d'être financés dans le cas où l'une des communes retenues au titre du programme 1976 renoncerait à son projet -

Varennnes-Vauzelles :

Suite d'opérations 23 518,00 F

Donzy :

Aménagement du carrefour C.D. 33 (C.D. 2 et
d'un parc de stationnement dans la traversée
de Donzy (priorité I) 17 220,00 F

Adopté.

TRAVAUX D'AMELIORATION DE VIRAGES DE LA R.N. 79 SUR
LA COMMUNE DE ST-OUEN

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 25.

Rapport de M. Perronnet :

Enregistrant que prochainement il sera apporté une meilleure sécurité dans les virages, en attente de l'inscription au plan régional en 1978 de cet aménagement, acte est donné de la réponse de M. le Préfet.

Adopté.

CONSTRUCTION ET RENOVATION DES CASERNES DE GENDARMERIE
DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 5.

Rapport de M. Perronnet :

Lors de sa deuxième session ordinaire (janvier 1977), l'Assemblée départementale a donné son accord au projet de construction et de rénovation des casernes de gendarmerie de Cosne-Cours-sur-Loire dont la dépense totale s'élève à 1 752 000,00 F, et autorisé M. le Préfet à réaliser l'emprunt correspondant auprès de la Caisse d'Aide à l'Equipement des collectivités locales.

La dépense est répartie comme suit :

- 800 000,00 F pour la construction d'un bâtiment de 4 logements et locaux de services, route de Saint-Laurent,

- 102 000,00 F pour l'installation du chauffage central dans le bâtiment existant de 8 logements type H.L.M., route de Saint-Laurent,

- 850 000,00 F pour l'aménagement de 7 logements et locaux de service dans le bâtiment de la brigade de la place Clémenceau.

Au cours d'un entretien avec M. le Président du Conseil d'Administration de l'Office Public d'H.L.M. de la Nièvre, M. le Préfet lui a demandé si l'Office pouvait envisager :

1) de construire le nouveau bâtiment (4 logements et locaux de service) sur le terrain du département route de Saint-Laurent qui serait mis à la disposition de l'Office,

2) d'acquérir le bâtiment de huit logements type H.L.M., route de Saint-Laurent, à charge pour l'Office de l'équiper du chauffage central.

Lors de sa séance du 4 mars dernier, le Conseil d'Administration de l'Office a donné son accord pour cette double proposition, en estimant cependant que le département devait participer financièrement à l'opération dans la limite des dépenses de construction non couvertes par les prêts à taux réduits de l'Etat, (5 %), la valeur d'estimation du terrain cédé à l'Office venant en diminution de cette participation.

En considérant que pour la construction du nouveau bâtiment (4 logements et locaux de service), le coût par logement s'élève à 120 000,00 F et que les locaux de service sont assimilables à 2 logements, le montant de l'opération ressortirait à $120\ 000,00\ \text{F} \times 6 = 720\ 000,00\ \text{F}$. La dépense étant couverte à concurrence de 95 % par l'emprunt, la participation du département serait donc de l'ordre de 36 000,00 F.

La Direction des services fiscaux ayant évalué le terrain d'assiette à 65 000,00 F, le département n'aurait donc aucune dépense à supporter pour cette opération et verrait même 29 000,00 F portés à son crédit. De même que pour l'aliénation du bâtiment de 8 logements occupés par les gendarmes, route de Saint-Laurent, estimé à 350 000,00 F, le département n'aurait plus à supporter la dépense de 102 000,00 F pour l'installation du chauffage central dans le bâtiment.

En conséquence, le département n'aurait plus à assurer seulement que l'aménagement des 7 logements et des locaux de service de la brigade de la place Clémenceau. La dépense correspondante, de l'ordre de 850 000,00 F (montant initial des travaux) étant compensée par une recette de 379 000,00 F (350 000,00 F vente du bâtiment précité + 29 000,00 F somme à encaisser sur l'aliénation du terrain).

Votre 2ème Commission vous propose :

- de participer financièrement à la construction, par l'Office Public d'H.L.M. de la Nièvre, du nouveau bâtiment, route de Saint-Laurent comprenant pour la gendarmerie 4 logements et locaux de service, dans la limite des dépenses de construction non couvertes par les prêts à taux réduits de l'Etat (5 %), la valeur d'estimation du terrain cédé à l'Office étant prise en compte pour cette participation du département qui serait de l'ordre de 36 000,00 F,

- de vendre à l'Office Public d'H.L.M. de la Nièvre, le bâtiment de 8 logements occupés par les gendarmes route de Saint-Laurent, estimé à 350 000,00 F, à charge pour l'Office de l'équiper d'un nouveau système de chauffage central,

- de donner délégation à la Commission départementale pour autoriser M. le Préfet, à réaliser l'aliénation du terrain et du bâtiment en cause suivant des bases financières qui seraient alors déterminées d'une manière définitive,

- de décider également de participer financièrement à la construction, par l'Office Public d'H.L.M. de la Nièvre, de 18 logements destinés aux gendarmes de la brigade de Clamecy dont le financement doit intervenir en 1978, cette opération fait ressortir un montant de $120\,000,00\text{ F} \times 18 = 2\,160\,000,00\text{ F}$. La part non couverte par l'emprunt à taux réduit de l'Etat (5%) qui représenterait l'apport du département serait donc de 108 000,00 F,

- de souhaiter que la compétence de l'Office d'H.L.M. soit élargie comme il en a formulé la demande, pour qu'il puisse être également chargé de la construction des locaux de service et techniques nécessaires à la brigade de Clamecy, ainsi ce serait le même processus pour la participation financière du département.

Après cette construction, l'ensemble immobilier constituant actuellement la caserne de Clamecy évalué à 1 200 000,00 F pourrait alors être aliéné.

Avis favorable de la 1ère Commission.

Adopté.

PERMANENCE D'UN SERVICE PUBLIC - BUREAU DE POSTE DE
PANNECOT - LIMANTON

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 38.

Rapport de M. le Dr Signé :

La 3ème Commission prend bonne note de la réponse de M. le Préfet. Souhaite

toutefois qu'un suppléant ou gérant de la cabine téléphonique soit nommé par l'Administration des P. et T. compte tenu de la fréquentation en été surtout de cette région du Bazois.

Adopté.

C.D. 258 DE BILLY-CHEVANNES A ST SAULGE - SUPPRESSION DES VIRAGES

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 31.

Rapport de M. le Dr Aubert :

La 2ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa réponse.

Ce rapport prévoit la suppression de virages au lieu dit «Bois Rétif» sur le C.D. 258 entre Billy-Chevannes et St-Saulge.

L'estimation de la dépense se situe aux environs de 200 000 F.

Cette dépense ne pourra être envisagée qu'ultérieurement lors de l'examen du budget primitif 1978.

Adopté.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT SOLLICITE PAR LA
COMMUNE DE VARENNES-VAUZELLES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE
CASERNE DE GENDARMERIE

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 2.

Rapport de M. le Dr Aubert :

Ce rapport pose le problème de la demande de subvention présentée par la commune de Varennes-Vauzelles, demande concernant la construction d'une gendarmerie dont le coût des travaux est évalué à 685 500 F.

Le montant de la subvention demandée est de 60 000 F.

La 2ème Commission estime cette demande justifiée et demande l'inscription de cette somme à la D.M. 1, chapitre 912 - article 130.

Avis favorable de la 1ère Commission.

Adopté.

C.D. 978 A - ENTRE DECIZE ET ST-PIERRE-LE-MOUTIER

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 29.

Rapport de M. Gontard :

Votre 2ème Commission donne acte de sa réponse à M. le Préfet. Le colmatage des fissures et un revêtement sur les 23 kms seront réalisés dans le courant de l'été.

Adopté.

ELARGISSEMENT DU PONT SITUÉ SUR LA VIEILLE LOIRE A DECIZE

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 30.

Rapport de M. Gontard :

Votre 2ème Commission donne acte de sa réponse à M. le Préfet.

Toutefois il semble que les problèmes de circulation sur ce pont deviennent de plus en plus cruciaux.

Votre 2ème Commission demande qu'une étude soit faite rapidement afin de mettre ce pont à 3 voies par la suppression des trottoirs et la création d'un passage piétons en encorbellement côté Amont.

Adopté.

Réponse à un vœu

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 19.

Rapport de M. Grosjean :

Votre 2ème Commission vous propose de donner acte à M. le Préfet de sa réponse.

Elle regrette très vivement que les crédits d'Etat relatifs au remembrement se trouvent diminués de moitié en 1977 par rapport à 1976.

Elle constate que les critères adoptés pour la répartition de ces crédits ne donnent qu'une part de 21 % au département de la Nièvre au sein de la Région.

Elle considère comme satisfaisant que les dépenses nécessaires à l'aménagement foncier des communes traversées par le train à Grande Vitesse fassent l'objet d'un crédit exceptionnel spécial.

Toutefois, elle demande que ces travaux ne favorisent pas, à l'avenir, les départements concernés, pour les répartitions ultérieures des crédits au niveau régional, au titre du critère des actions effectuées.

Adopté.

ASSOCIATION «FRANCE-POLOGNE» - DEMANDE DE SUBVENTION

M. Besson, rapporteur } : La Commission des finances propose l'octroi d'une subvention de 3 000 F qui serait inscrite à la décision modificative n° 1.

M. le Président : Il n'y a pas d'opposition ? ...

Le rapport est adopté.

La séance est suspendue, pour permettre aux Commissions d'examiner les vœux.

(La séance, suspendue à 17 heures, est reprise à 17 heures 50).

PUBLICITE PAR PANNEAUX ET ENSEIGNES

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

M. le Dr Benoist a déposé le vœu suivant :

Le Conseiller général soussigné,

Attire l'attention du Conseil général sur les dispositions de la loi du 12 avril 1943 relative à la publicité par panneaux réclame et du décret n° 76-149 relatif à la publicité et aux enseignes visibles des voies ouvertes à la circulation publique.

Ces textes donnent compétence au Préfet pour intervenir auprès des particuliers pour interdire ou réglementer cet affichage.

Les Maires n'ont pratiquement aucun pouvoir en la matière sauf si cet affichage est de nature à troubler l'ordre public.

Considérant que bien souvent cette publicité est réalisée de manière anarchique et inesthétique comme c'est le cas à Nevers.

Demande à M. le Préfet de la Nièvre de prendre toutes dispositions pour faire cesser cet affichage qui nuit à la qualité de l'environnement dont on parle beaucoup et pour lequel il est peu fait.

Avis favorable de la 3ème Commission.

Adopté.

AMELIORATION DE LA DESSERTE DE LA COMMUNE DE
MOURON-SUR-YONNE POUR LE TRANSPORT EN COMMUN
(LIGNE REGULIERE)

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

M. le Dr Berrier a déposé le vœu suivant :

Le Conseiller général soussigné,

Considérant, d'une part, que les habitants de la commune de Mouron-sur-Yonne ne peuvent pour des raisons pratiques emprunter la ligne hebdomadaire Château-Chinon - Corbigny, l'arrêt à Corbigny se limitant à une heure,

Considérant, d'autre part, qu'aucune autre ligne de transport en commun ne dessert cette commune, juge indispensable l'amélioration de cette liaison et émet le vœu qu'une étude soit réalisée.

Avis favorable de la 3ème Commission.

Adopté.

POTEAUX METALLIQUES SUR LES LIGNES TELEPHONIQUES

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

M. le Dr Berrier a déposé le vœu suivant :

Le Conseiller général soussigné,

Etonné par la pose de poteaux métalliques pour les lignes téléphoniques en remplacement des traditionnels poteaux en bois,

Considérant, d'une part, que ces poteaux ne s'intègrent absolument pas au paysage et brisent l'harmonie de la nature,

Considérant, d'autre part, que le bois offre des possibilités non épuisées,

Considérant, enfin que la rentabilité des poteaux métalliques reste à démontrer,

Emet le vœu que M. le Préfet demande toutes explications aux services intéressés sur la nécessité d'une telle opération.

Avis favorable de la 3ème Commission.

Adopté.

ZONES DEFAVORISEES DU DEPARTEMENT

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

Mlle le Dr Fié, MM. des Etages et Clément ont déposé le vœu suivant :

Les Conseillers généraux soussignés,

Considérant le classement de la plus grande partie du département de la Nièvre en zone défavorisée, à l'exclusion de la Bourgogne Nivernaise et de la Puisaye,

Considérant que la Puisaye est une région à faible rendement agricole et économiquement pauvre,

S'étonnent qu'elle n'ait pas été classée en zone défavorisée et demandent sur quels critères est basé ce classement,

Emettent le vœu que la Puisaye soit classée en zone défavorisée comme les autres régions du département.

Avis favorable de la 3ème Commission.

Adopté.

SUPPLEANCE DES MAITRES INDISPONIBLES

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

MM. Perronnet, Bonnot, Besson ont déposé le vœu suivant :

Les Conseillers généraux soussignés,

Dans notre département le remplacement des maitres et maitresses indisponibles se vérifie être très imparfait, particulièrement dans l'enseignement maternel, et cela malgré la mise à la disposition de l'Inspection Académique de 91 postes.

Cette situation crée un préjudice pour l'enfant et la famille.

Il appartient à l'Etat d'assurer le fonctionnement normal de l'enseignement à tous ses niveaux.

En conséquence, émettent le vœu que des crédits soient dégagés immédiatement pour financer les postes budgétaires nécessaires.

Avis favorable de la 3ème Commission.

Adopté.

AIDE SPECIALE RURALE

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

Mme Saury a déposé le vœu suivant :

Le Conseiller général soussigné,

Considérant que les critères de base fixés par la D.A.T.A.R., à savoir :

- densité de population inférieure à 20 habitants au km²,
- baisse de population entre les recensements de 1968 et 1975,

correspondent tout à fait à ceux du canton de Chatillon-en-Bazois,

Considérant par ailleurs que le fait d'être entourés de cantons spécialement aidés n'incitent pas les industriels à venir s'implanter dans ce secteur,

Considérant que les raisons qui ont déterminé certains choix et qui en ont exclu d'autres, n'apparaissent pas clairement,

Emet le vœu que le canton de Châtillon-en-Bazois puisse bénéficier de l'aide spéciale rurale.

Avis favorable de la 3ème Commission.

Adopté.

CREATION D'UN DEBIT DE TABAC ET DE BOISSONS DE 4ème CATEGORIE
A LA Z.A.C. DU CROT CIZEAU A VARENNES-VAUZELLES

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

M. Martin a déposé le vœu suivant :

Le Conseiller général soussigné,

Considérant qu'à Varennes-Vauzelles, ville de près de 9 000 habitants, il n'existe que 11 débits de boissons de 4ème catégorie et 4 débits de tabac,

Considérant que jusqu'à maintenant, il n'est prévu aucun établissement de ce genre dans la Z.A.C. du Crot Cizeau située au centre de la Cité qui comptera, lorsqu'elle sera terminée, plus de 1 000 habitants et qui sera au cœur d'un centre commercial important,

Demande que soit autorisée la création d'un débit de tabac et d'un débit de boisson.

de 4ème catégorie dans la Z.A.C. du Crot Cizeau à Varennes-Vauzelles, conformément à la décision du Conseil municipal de cette ville.

Avis favorable de la 3ème Commission.

Adopté.

EMPLOI DE SUBSTANCES DEBROUSSAILLANTES

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

M. le Dr Aubert a déposé le vœu suivant :

Le Conseiller général soussigné,

Considérant l'utilisation par les services de l'Equipement de substances débroussaillantes sur les bords des chemins départementaux dans certaines subdivisions,

Considérant la nocivité de ces produits,

Considérant le caractère pour le moins inesthétique des résultats,

Emet le vœu que d'autres procédés soient mis en œuvre.

Avis favorable de la 3ème Commission.

Adopté.

ATTRIBUTION DE LA CARTE DU COMBATTANT AUX ANCIENS
D'AFRIQUE DU NORD

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

M. Lepère a déposé le vœu suivant :

Le Conseiller général soussigné,

Emet le vœu que l'Assemblée départementale se prononce en faveur de justes conditions d'attribution de la carte du Combattant aux anciens d'Afrique du Nord et du respect de l'égalité des droits entre toutes les générations du feu, afin de demander que le Gouvernement prenne rapidement les dispositions qui s'imposent pour qu'en vertu de la loi les Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, soient traités dans des conditions de stricte égalité avec les Combattants des conflits antérieurs, avec notamment la transformation des pensions «hors guerre» en «guerre», la prolongation de 5 ans du délai pour adhérer à la retraite mutualiste avec participation de l'Etat et le bénéfice de la campagne double pour les fonctionnaires et assimilés.

Avis favorable de la 3ème Commission.

Adopté.

IMPLANTATION DE PREFABRIQUES COMPORTANT DES STRUCTURES
NECESSAIRES A L'ENSEIGNEMENT PRE-ELEMENTAIRE

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

MM. Guillaume et Bardin ont déposé le vœu suivant :

Les Conseillers généraux soussignés,

Conscients de l'importance que revêt pour les enfants l'enseignement pré-élémentaire et de l'inégalité des chances dont sont frappés tout particulièrement les enfants des communes rurales,

Souhaitent que soit étudiée par le département l'acquisition de bâtiments industrialisés adaptés comportant classes, salle de jeux, salle de repos, sanitaires, qui pourraient être loués aux communes, certains départements (Aube, Haute-Marne) ayant déjà engagé une action en ce sens et ayant bénéficié d'une aide importante de l'Etat.

Sont persuadés que la location de tels locaux permettrait de favoriser la création de classes maternelles dans le cadre de regroupements pédagogiques ou hâterait l'admission d'enfants dans des villes dont les groupes maternels existants sont saturés et qui sont dans l'attente de l'inscription à un programme.

Avis favorable de la 3ème Commission.

Adopté.

MESURES EN FAVEUR DES ZONES DEFAVORISEES DU DEPARTEMENT

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

MM. Bardin et Grosjean ont déposé le vœu suivant :

Les Conseillers généraux soussignés,

Après étude de la délimitation de la zone défavorisée hors montagne,

S'étonnent de l'exclusion de cette zone de la Bourgogne Nivernaise et de la Puisaye et plus particulièrement dans le canton de Clamecy, de la seule prise en compte de deux communes sur quatorze alors que des zones plus favorisées économiquement bénéficient de ce classement.

Demandent quels critères ont été pris en considération pour ce classement,

Souhaitent un réexamen de la délimitation de cette zone.

Avis favorable de la 3ème Commission.

Adopté.

MISE EN REGLEMENT JUDICIAIRE DE LA SOCIETE DES
BISCOTTES HELDER (ZONE INDUSTRIELLE DE CLAMECY)

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

MM. Bardin et Grosjean ont déposé le vœu suivant :

Les Conseillers généraux soussignés,

Informés du jugement en date du 5 avril 1977 du Tribunal de Commerce de Clamecy prononçant le règlement judiciaire de la Société des Biscottes Helder,

Considérant l'apport économique important constitué au plan local par cette société qui emploie près de 80 personnes,

Souhaitent que l'Administration puisse, par toute forme d'intervention jugée utile, faciliter un fonctionnement normal, dans les plus brefs délais, de cette entreprise, permettant ainsi d'éviter tout licenciement dans une région déjà durement touchée.

Avis favorable de la 3ème Commission.

Adopté.

ETUDE D'UN PLAN D'AMENAGEMENT RURAL EN VUE DE LA
REALISATION D'UN CONTRAT DE PAYS DIT DU «MORVAN MERIDIONAL»
INTERESSANT LES CANTONS DE MOULINS-ENGILBERT ET LUZY

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

MM. Charleuf, Lepère et le Dr Dollet ont déposé le vœu suivant :

Les Conseillers généraux soussignés,

Considérant que des études préliminaires ont déjà été entreprises depuis plus d'un an entre les élus locaux et l'Administration en vue de l'élaboration d'un programme pour un contrat de Pays dit «du Sud Morvan» intéressant les cantons de Moulins-Engilbert, Fours et Luzy,

Considérant d'autre part que l'étude d'un plan d'aménagement rural a été demandée par cette région en vue de servir de support à l'élaboration du contrat de Pays,

Demandent que l'étude de ce plan d'aménagement rural soit effectuée le plus rapidement possible et que soient repris les pourparlers devant aboutir à la conclusion du contrat de Pays du «Morvan méridional».

Avis favorable de la 3ème Commission.

Adopté.

INSTALLATION D'UNE CABINE TELEPHONIQUE A «POURCELANGES»,
COMMUNE DE PREMERY

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

M. Bonnot a déposé le vœu suivant :

Le Conseiller général soussigné,

Considérant que le hameau de Pourcelanges situé à 2 km de Prémary sur la D. 148 est sur le point d'être privé d'un poste d'abonnement public (suite à la résiliation du contrat par le tenancier actuel),

Demande que ce hameau qui groupe près de 200 habitants soit doté d'une installation téléphonique publique.

Avis favorable de la 3ème Commission.

Adopté.

AIDE A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE «L'ACCUEIL»

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

M. Jean-Pierre Harris a déposé le vœu suivant :

Le Conseiller général soussigné,

Considérant l'intérêt qu'il y aurait à accueillir des personnes placées sous contrôle judiciaire (détention préventive) dans des conditions d'hébergement et d'accueil compatibles avec leur dignité d'homme et donc susceptibles de permettre une meilleure réinsertion ultérieure dans la société,

Considérant que les dispositions légales permettent de constituer des associations capables en droit et en fait d'y pourvoir, en particulier dans le cadre de la loi du 17 juillet 1970 et des textes pénaux de 1975,

Demande que l'Assemblée départementale apporte son aide morale et matérielle sous des formes à déterminer à l'Association «L'Accueil», en cours de constitution.

Avis favorable de la 3ème Commission pour une étude financière.

Adopté.

CONSTRUCTION DU C.E.S. DE LA BARATTE

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

MM. Harris et le Dr Benoist ont déposé le vœu suivant :

Les Conseillers généraux soussignés,

Considérant que le quartier de la Baratte prend une extension démographique très rapide, qu'il se trouve excentré par rapport à la Cité de Nevers,

Considérant que la carte scolaire exige que les élèves se rendent au C.E.S. Victor Hugo comme ceux résidant aux Bords de Loire,

Considérant que le C.E.S. Victor Hugo se trouve actuellement surchargé au point de vue effectif et que son annexe de l'école de Loire risque d'être fermée par la Commission de Sécurité,

Demandent que l'établissement public régional mette en priorité la construction de ce C.E.S. à La Baratte, seule solution susceptible de réduire rapidement de telles difficultés.

Avis favorable de la 3ème Commission.

Adopté.

ETABLISSEMENT DE LIAISONS ETROITES ET CONCRETES ENTRE L'ENSEIGNEMENT ET L'INDUSTRIE

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

MM. le Dr Vimeux, Gauthé, le Dr Dollet ont déposé le vœu suivant :

Les Conseillers généraux soussignés,

Considérant que l'information sur les métiers et l'initiation des jeunes à la vie professionnelle se heurtent à une incompréhension croissante entre les enseignants et les cadres de l'industrie et du commerce, aussi bien, semble-t-il, dans les grandes et moyennes entreprises que dans l'artisanat,

Considérant que l'inexistence de liaisons étroites et concrètes entre l'enseignement et la vie professionnelle aggrave le chômage actuel des jeunes,

Emettent le vœu que le Conseil général, après une analyse des causes de cette situation déplorable, favorise une concertation sans « a priori » des diverses parties concernées.

Avis favorable de la 3ème Commission.

Adopté.

BULLETIN DU CONSEIL GENERAL

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

MM. Petit, le Dr Berrier, Guillaume, Harris, Signé, le Dr Benoist et des Etages ont déposé le vœu suivant :

Les Conseillers généraux soussignés,

Emettent le vœu qu'un bulletin d'information trimestriel, édité par le Conseil général, paraisse à partir du 1er juillet 1977 et soit imprimé par les services départementaux.

Avis favorable de la 3ème Commission.

Adopté.

CREATION D'UNE CLASSE DE TECHNICIENS SUPERIEURS « PRODUCTIONS ANIMALES » AU LYCEE AGRICOLE DE MAGNY-COURS

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

MM. Gontard et Gauthé ont déposé le vœu suivant,

Les Conseillers généraux soussignés, membres du Conseil d'administration du lycée agricole de Magny-Cours,

Considérant les efforts méritoires du nouveau directeur pour redonner une image de marque au lycée agricole,

Considérant l'implantation de ce lycée en plein centre de la zone d'élevage charolais,

Emettent le vœu qu'afin de compléter les cycles de formation déjà existants soit créée une classe de techniciens supérieurs «Productions animales» à Magny-Cours dès la rentrée de septembre 1977.

Avis favorable de la 3ème Commission.

Adopté.

PROCEDURES ADMINISTRATIVES

Vœu

Rapport de M. Lepère :

MM. le Dr Benoist, Girand et Harris ont déposé le vœu suivant :

Les Conseillers généraux soussignés,

Attirent l'attention du Conseil général sur la lenteur administrative exercée sur certains dossiers.

En effet, il est demandé la consultation d'une multitude de services, de Commissions, de comités, entravant l'aboutissement de ces dossiers.

M. Guichard, président de la Commission de développement des responsabilités communales, dans le rapport «Vivre ensemble» a d'ailleurs dénoncé les excès du contrôle précité : «Les collectivités constatent que jamais les mailles du filet n'ont été aussi étroitement serrées. Elles sont tissées du fil résistant des tutelles financières et techniques».

Ces formalités, même si elles ne donnent lieu à aucune observation, viennent encore allonger

les délais d'exécution des dossiers entraînant une augmentation du coût des projets.

En particulier, pour la ville de Nevers et le S.I.V.O.M., les dossiers de la station d'épuration et de l'usine d'incinération sont reportés de Commission en Commission.

Nous tenons à signaler au Conseil général le scandale de la lenteur de ces procédures administratives avant qu'elles ne fassent l'objet d'une conférence de presse ce jour à 15 heures.

LA STATION D'EPURATION -

23 décembre 1975 :

Adoption de l'avant-projet par le Conseil municipal (avant-projet S.A.D.E.).

18 février 1976 :

M. le Préfet n'approuve pas le dossier. Il demande que la dévolution des travaux soit faite par concours. Il convient donc d'établir un dossier de concours. Le dossier de la S.A.D.E. est toutefois soumis à l'examen du Conseil départemental d'hygiène et du Conseil supérieur d'hygiène. Ces organismes se sont prononcés respectivement les 5 avril et 28 juin 1976.

7 juillet 1976 :

Le Conseil municipal adopte le dossier de concours pour la station proprement dite. Il adopte également les projets de construction des ouvrages amont dont les travaux sont confiés à la S.A.D.E. par marchés négociés.

8 septembre 1976 :

Le dossier de concours est approuvé par le Préfet.

9 novembre 1976 :

Les marchés de construction des ouvrages amont sont approuvés. Les travaux ont débuté.

21 décembre 1976 :

La Commission régionale des opérations immobilières malgré un malentendu avec le Trésorier Payeur-Général de la Région, causé par la transmission d'un dossier devenu caduc, donne un avis favorable de principe sur le projet de construction.

21 février 1977 :

Le concours se déroule normalement.

Le jury de concours a proposé comme lauréate la société Dégrément. Le 6 mars 1977, le Conseil municipal donne son accord. Les dossiers d'exécution et les marchés sont en cours d'élaboration et devraient être soumis au Conseil municipal au cours du mois de mai.

Le dossier définitif devra être de nouveau soumis à la Commission régionale des opérations immobilières et d'architecture à Dijon, au Conseil départemental d'hygiène et probablement au Conseil supérieur d'hygiène, alors quand commenceront les travaux qui permettront à la ville de Nevers de ne plus payer un lourd loyer à une propriétaire de Livry pour déposer les vidanges de la ville qui se faisaient encore il y a quelques mois avenue du Stand à Nevers.

L'USINE D'INCINERATION est le 2ème exemple le plus scandaleux -

11 février 1972 :

Le Comité syndical décide de lancer la construction de l'usine d'incinération.

8 septembre 1972 :

Le Comité syndical sollicite les subventions de l'Etat et éventuellement du Conseil général.

13 avril 1973 :

Le Comité syndical donne un accord de principe pour l'acquisition d'un terrain à Fourchambault (décision définitive, le 25 juin 1973).

2 novembre 1973 :

Arrêté de subvention pour une 1ère tranche de 135 000 F pour un montant de travaux de 675 000 F.

29 mars 1974 :

Adoption du dossier de concours et mise en place du financement par emprunt. Le dossier de concours est approuvé le 24 septembre 1974 par le Préfet.

26 décembre 1974 :

2ème tranche de subvention de 450 000 F pour un montant de travaux de 2 250 000 F.

22 décembre 1975 :

Dernier arrêté de subvention de 715 000 F pour un montant de travaux de 3 575 000 F.

27 février 1976 :

Choix de l'entreprise : société V.I.E.G.A., filiale de la société lyonnaise des eaux.

16 septembre 1976 :

Le Comité syndical adopte le marché de construction de l'usine d'incinération. Les marchés ainsi que les dossiers de demande d'ouverture d'enquête de «commodo et incommodo» ont été transmis à la Préfecture le 24 septembre 1976.

18 octobre 1976 :

Accusé de réception de la Préfecture informant que le service des établissements classés procède à l'étude du dossier.

22 novembre 1976 :

Le dossier reçoit un avis favorable de la Commission régionale des opérations immobilières et d'architecture.

30 novembre 1976 :

Demande de précision sur certains points du dossier par l'Ingénieur des Mines.

8 décembre 1976 :

M. le Préfet de la Nièvre demande de compléter le dossier.

10 janvier 1977 :

Tous les éclaircissements souhaités par le service des Mines sont fournis (ils existaient d'ailleurs dans le dossier).

Ouverture de l'enquête du 20 février au 7 mars inclus.

Aucune observation n'a été recueillie dans le public.

Malgré cela, le Commissaire enquêteur demande des précisions qui lui sont fournies.

Le 3 mai 1977, le dossier doit être parait-il soumis au Conseil départemental d'hygiène.

La procédure remonte donc à 5 ans. Ce dossier qui a été adressé il y a plus de six mois maintenant à la Préfecture, n'a toujours pas reçu l'approbation préfectorale qui permettrait de lancer un ordre de service. En raison du taux d'inflation important, les contribuables des communes devront avoir à supporter l'augmentation du prix des travaux.

Pourtant, le problème de l'incinération des ordures ménagères devient crucial dans l'agglomération de Nevers.

Hier encore, le fameux crassier de Corcelles, près de Marzy, était en feu.

La mise en chantier de l'usine intercommunale d'incinération des ordures ménagères devient donc de plus en plus urgente pour pallier les nuisances comme celles que subissent les riverains du crassier.

Pour ces deux exemples, il semble qu'à la tutelle préfectorale officielle se substitue une nouvelle tutelle occulte, tatillonne et politicienne.

En conséquence, les Conseillers généraux soussignés, demandent à M. le Préfet de bien vouloir prendre toutes dispositions pour que ces dossiers puissent enfin entrer dans leur phase d'exécution et que lui-même dans cette affaire ne soit pas l'objet de critiques politiques à cet égard.

La 2ème Commission estime que ce vœu ne relève pas de sa compétence et propose le renvoi en Commission pour examen.

M. le Président : A quelle Commission ?

M. le Rapporteur : A la 3ème Commission.

M. le Président : Ce n'est pas normal puisqu'il s'agit de procédures administratives concernant des projets de travaux.

La 1ère Commission veut-elle s'en saisir ?

M. Gérard : La 1ère Commission se jugera, elle aussi, incompétente.

M. le Rapporteur : Personne n'en veut ?

M. le Président : Personnellement, j'estime que ce vœu est de la compétence de la 2ème Commission qui doit examiner si les procédures administratives sont de nature ou non à influencer les projets de travaux des communes.

Cette proposition est peut-être arbitraire, mais encore faut-il que l'une de vos Commissions se saisisse de ce vœu.

M. le Rapporteur : A condition que le vœu soit accompagné d'un dossier complet.

M. le Président : Un dossier n'est pas nécessaire pour un simple vœu, M. Lepère.

Personne ne demande plus la parole ? ...

Le vœu est renvoyé à la 2ème Commission.

VOIES COMMUNALES N° 6 et 2 RELIANT MAGNY-COURS
A ST-PARIZE-LE-CHATEL

Vœu

Rapport de M. Lepère :

M. le Dr Benoist a déposé le vœu suivant :

Le Conseiller général soussigné,

Considérant le danger que représente pour la circulation la sortie du circuit automobile de Magny-Cours, par les voies communales n° 6 et n° 2 reliant Magny-Cours et St-Parize-le-Chatel,

Demande que des crédits de réfection soient affectés d'urgence, à titre exceptionnel, pour permettre l'amélioration du trafic routier sur ces voies de dégagement.

Avis favorable de la 2ème Commission pour étude dans le cadre de l'aide départementale à la voirie communale.

Adopté.

C.D. 13 et 116 ENTRE NEVERS ET DECIZE

Vœu

Rapport de M. Lepère :

M. le Dr Benoist a déposé le vœu suivant :

Le Conseiller général soussigné,

Considérant le trafic supporté par les routes départementales n° 13 et n° 116 entre Nevers et Decize,

Considérant que ces routes départementales sont de plus en plus fréquentées et servent d'itinéraire de délestage par rapport à la R.N. 79,

Considérant le mauvais état de la chaussée, dangereuse pour la circulation,

Demande la réfection complète et d'urgence de tout ce parcours.

Avis favorable de la 2ème Commission pour étude.

Adopté.

C.D. 200 ENTRE CHEVENON ET IMPHY

Vœu

Rapport de M. Lepère :

M. le Dr Benoist a déposé le vœu suivant :

Le Conseiller général soussigné,

Signale le danger que représente, par temps de pluie, les inondations sur la route départementale 200 entre Chevenon et Imphy et en particulier sur la portion située entre le pont sur le canal et le carrefour avec la route départementale 13.

Ces inondations sont dues au lit trop étroit du ruisseau longeant cette route.

En conséquence, demande que des travaux d'élargissement du lit de ce ruisseau soient entrepris dans les meilleurs délais, l'inondation de la chaussée risquant de provoquer des accidents graves, en particulier la nuit.

Avis favorable de la 2ème Commission pour étude.

Adopté.

ROUTE DEPARTEMENTALE N° 26 ENTRE ST-BENIN-D'AZY
ET CERCY-LA-TOUR

Vœu

Rapport de M. Lepère :

MM. le Dr Benoist, Petit et Charleuf ont déposé le vœu suivant :

Les Conseillers généraux soussignés,

Attirent l'attention du Conseil général sur le mauvais état de la route départementale n° 26 entre St-Benin-d'Azy et Cercy-la-Tour utilisée bien souvent comme route de délestage,

Demandent que des crédits de réfection soient affectés à cette route départementale afin d'y améliorer la circulation.

Avis favorable de la 2ème Commission pour étude.

Adopté.

ELARGISSEMENT DU PONT DE CHEVENON SUR LE
CANAL LATÉRAL A LA LOIRE

Vœu

Rapport de M. Lepère :

M. le Dr Benoist a déposé le vœu suivant :

Le Conseiller général soussigné,

Rappelle les différents vœux déposés depuis 1972, demandant l'élargissement du pont de Chevenon franchissant le canal latéral à la Loire et du C.D. 200,

Considérant l'urgence de ces travaux et les nombreux accidents qui se sont produits et notamment des accidents mortels,

Demande que ces travaux, qui ont déjà fait l'objet d'une évaluation, soient inscrits en priorité dans le cadre des opérations 1977 de la voirie départementale.

La 2ème Commission estime que ce vœu est à examiner en 1978, les opérations de 1977 étant déjà programmées.

Adopté.

TRAVERSEE DE ST-LEGER-DES-VIGNES -
MODERNISATION DE LA CHAUSSEE

Vœu

Rapport de M. Lepère :

MM. le Dr Benoist et Mitterrand ont déposé le vœu suivant :

Les Conseillers généraux soussignés,

Considérant que la traversée de St-Léger-des-Vignes devient dangereuse du fait du retard apporté à la modernisation de la chaussée par l'Etat,

Considérant que la modernisation de la route nationale 79 ne saurait se faire sans la mise en place judicieuse de zones parkings interdisant le stationnement sur cette route nationale dans la traversée de St-Léger-des-Vignes,

Considérant que ces aménagements indispensables s'élèveraient à un montant tel qu'ils dépasseraient le budget total de la commune et interdiraient de ce fait toute autre intervention et action pour une période indéterminée,

Demandent qu'une aide exceptionnelle soit accordée à la commune par l'Etat et le département pour lui permettre d'envisager le remplacement des bordures de trottoirs et leurs aménagements, en même temps que la modernisation de la nationale 79 sera entreprise par l'Etat.

La 2ème Commission émet un avis favorable, mais elle estime que la question devra être examinée lorsque le montant et la date d'exécution des travaux de modernisation de la R.N. 79 seront connus.

Adopté.

RECTIFICATION DE VIRAGE - C.D. 25 ET 256

Vœu

Rapport de M. Lepère :

Mme Saury a déposé le vœu suivant :

Le Conseiller général soussigné,

Considérant que les C.D. 25 et 256 reliant Aunay-en-Bazois à Bazolles constituent un itinéraire conduisant aux étangs de Baye et de Vaux,

Considérant que le parcours est très sinueux et extrêmement dangereux qu'il est par ailleurs très fréquenté en période d'été,

Demande qu'une rectification du virage au lieu-dit «Meuré» soit envisagée.

Avis favorable de la 2ème Commission pour étude.

Adopté.

REFECTION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 958 SUR

LA PORTION CORBIGNY-NEVERS

Vœu

Rapport de M. Lepère :

M. le Dr Berrier a déposé le vœu suivant :

Le Conseiller général soussigné,

Considérant l'intérêt qu'offre notamment au niveau touristique, desserte des étangs de Vaux, Baye, la route départementale 958, Corbigny - St-Saulge - Nevers,

Considérant que son état nécessite divers travaux de réfection,

Emet le vœu que ces travaux soient effectués le plus rapidement possible.

Avis favorable de la 2ème Commission.

Adopté.

RENFORCEMENTS COORDONNES - R.N. 77 : CLAMECY - AUXERRE

Vœu

Rapport de M. Lepère :

MM. Bardin, Grosjean, Berrier ont déposé le vœu suivant :

Les Conseillers généraux soussignés,

Rappellent que ce tronçon avait été inscrit dans le programme national de renforcement coordonné et qu'une 1ère tranche, dégagée en 1976, a permis de commencer, début 1977, d'assurer sur place le stockage des matériaux nécessaires,

S'étonnent que la 2ème tranche ne soit seulement inscrite qu'au programme conditionnel du fonds d'action conjoncturel alors que la conservation des matériaux déposés, tel le laitier, paraît difficile,

S'inquiètent de cette décision de dernière heure qui, outre la perte financière qu'elle entraîne, prolonge l'isolement économique du Haut-Nivernais,

Demandent que des mesures d'urgence soient prises afin que les travaux puissent reprendre leur cours initial.

Avis très favorable.

M. le Président : Pour quelle année est établi le projet de ces renforcements coordonnés sur la route nationale 77 à laquelle je m'intéresse également ?

M. le Rapporteur : Pour l'instant, la date n'est pas connue.

M. le Président : Pourquoi l'avis de la 2ème Commission est-il différent de celui exprimé pour la route nationale 79 dans la traversée de Saint-Léger-des-Vignes ?

M. le Rapporteur : La 2ème Commission a émis un avis très favorable au vœu n° 10 parce qu'il s'agit de crédits d'Etat.

M. le Président : Et il n'en est pas de même pour le vœu relatif à la route nationale 79 ?

M. Grosjean : Les travaux concernant la route nationale 77 étaient prévus pour l'année 1977. C'est pourquoi l'avis de la Commission est différent.

M. le Président : Effectivement, les travaux sont programmés pour la route nationale 79 dans la traversée de Saint-Léger-des-Vignes tandis qu'ils ne le sont pas pour la route nationale 77.

Il faut préciser que nous souhaitons que cette programmation ait lieu rapidement, en tout cas que ce problème soit réglé favorablement alors que, de la manière dont vous exprimez l'avis de la Commission, vous avez l'air de le recaler. C'est de cette façon que je l'ai perçu.

M. le Rapporteur : Ce n'est pas l'opinion intime de la 2ème Commission.

Vœu

Rapport de M. Lepère :

M. Harris a déposé le vœu suivant :

Le Conseiller général soussigné,

Considérant que la départementale 977 est empruntée non seulement par de nombreux habitants de la région, par des touristes mais aussi par de gros camions,

Considérant que l'étranglement au lieu-dit Pont Saint-Ours est susceptible de provoquer des accidents,

Considérant que le revêtement de la chaussée dans le virage est gravement endommagé,

Considérant que les travaux qui doivent aboutir à la redéfinition du profil de la route ne sauraient intervenir avant un laps de temps important,

Demande que la Direction départementale de l'Equipement intervienne immédiatement au moins pour améliorer la qualité du revêtement.

Avis favorable de la 2ème Commission. Il s'agit de travaux d'entretien qui sont de la compétence de la Direction départementale de l'Equipement.

Adopté.

CLOTURE DE LA SESSION

M. le Président : Personne ne demande plus la parole ? ...

L'ordre du jour étant épuisé, je déclare close la 1ère session ordinaire de 1977.

La prochaine session aura lieu le 7 juin 1977.

La séance est levée.

(La séance est levée et la session close à 18 heures).

TABLE DES MATIERES

par ordre alphabétique

	N°	Pages
A	Rapport	Délibérations
Achat d'un immeuble, ancien hôtel-restaurant, dans le Jura - Organisation de classes de neige, de classes vertes et de séjours pour les personnes âgées	4	30
Aide à l'association départementale «l'Accueil» - Vœu		56
Aide spéciale rurale - Vœu		49
Amélioration de la desserte de la commune de Mouron-sur-Yonne pour le transport en commun (ligne régulière) - Vœu		47
Association «France-Pologne» - Demande de subvention		29-45
Attribution de la carte du combattant aux anciens d'Afrique du Nord - Vœu		52
B		
Budget primitif 1977 du syndicat mixte pour le développement économique et touristique du Haut-Nivernais		4
Bulletin du Conseil Général - Vœu		58
C		
C.D. 13 et 116 entre Nevers et Decize - Vœu		64
C.D. 174 - Virages des «Gigots»	28	26
C.D. 200 entre Chevenon et Imphy - Vœu		65

C.D. 258 de Billy-Chevannes à St-Saulge - Suppression des virages	31	42
C.D. 300 - Elargissement dans la traversée de Glux	33	16
C.D. 976 - Aménagement commune de Gimouille - Pose de glissières de sécurité au pont des Argougneaux	26	23
C.D. 977 bis - Lutte contre le brouillard	32	15
C.D. 978 A entre Decize et Saint-Pierre-le-Moutier	29	43
Commission départementale d'urbanisme commercial - Renouvellement des membres	14	17
Conseil d'administration de l'hôpital de Clamecy - Désignation d'un membre par le Conseil Général		13
Construction de deux classes supplémentaires à l'école élémentaire du Greux à Urzy	18	24
Construction du C.E.S. de la Baratte - Vœu		56
Construction d'une cité administrative	3	22
Construction et rénovation des casernes de gendarmerie de Cosne-Cours-sur-Loire	5	39
Création d'un débit de tabac et de boissons de 4ème catégorie à la Z.A.C. du Crot Cizeau à Varennes-Vauzelles - Vœu		50
Création d'une classe de techniciens supérieurs «Productions animales» au lycée agricole de Magny-Cours - Vœu		58
Création d'usines-relais	21	26

D

Demande d'aide financière du département sollicitée par la commune de Varennes-Vauzelles pour la construction d'une caserne de gendarmerie	2	43
Demande présentée par le centre psychothérapique de La Charité-sur-Loire en vue d'obtenir la garantie du département pour l'emprunt complémentaire nécessaire au financement de la construction de 100 lits de géronto-psychiatrie à la Grange Joadia	8	27
Désignation d'un membre du Conseil Général au sien de la commission de classement des candidatures à un débit de tabac	16 bis	18

E

Elargissement du pont de Chevenon sur le canal latéral à la Loire - Vœu		66
Elargissement du pont situé sur la vieille Loire à Decize	30	44
Emploi de substances débroussaillantes - Vœu		51
Etablissement de liaisons étroites et concrètes entre l'enseignement et l'industrie - Vœu		57
Etude d'un plan d'aménagement rural en vue de la réalisation d'un contrat de pays dit du «Morvan méridional» intéressant les cantons de Moulins-Engilbert et Luzy - Vœu		54

F

Fonctionnement de cabines téléphoniques	35	31
Fonctionnement du téléphone à Champlin	36	33
Fonds départemental d'équipement des communes	1	29

I

Implantation de préfabriqués comportant les structures nécessaires à l'enseignement pré-élémentaire - Vœu		52
Indemnités attribuées par le département aux fonctionnaires et agents de l'Etat	6	14
Installation d'une cabine téléphonique à Pourcelanges, commune de Prémery - Vœu		55

L

Licenciements au central téléphonique de Nevers	39	35
---	----	----

M

Mesures en faveur des zones défavorisées du département	20	33
Mesures en faveur des zones défavorisées du département Vœu		53
Mise en règlement judiciaire de la société des Biscottes Helder (Zone industrielle de Clamecy - Vœu		54

P

Permanence d'un service public - Bureau de poste de Panneçot-Limanton	38	41
Plan départemental d'équipement en abattoirs - Remboursement des prêts sans intérêts	9	19
Poteaux métalliques sur les lignes téléphoniques - Vœu		47
Prise en charge par le département de travaux réalisés sur le chemin d'accès à la ferme de la Bussière	17	25
Procédures administratives - Vœu		59
Projet d'élargissement de la compétence de l'Office public d'H.L.M. de la Nièvre	11	32
Publicité par panneaux et enseignes - Vœu		46

R

Rectification de virage C.D. 25 et 256 - Vœu		68
Réfection de la route départementale 958 sur la portion Corbigny-Nevers - Vœu		69
Réfection de la R.N. 73 entre Autun et Luzy	24	21
Réfection de virage C.D. 977 - Vœu		71
Remembrement et travaux connexes	19	45
Remise en état du C.D. 134 - Communes de Gimouille et Saincaize	27	23
Renforcements coordonnés R.N. 77 Clamecy-Auxerre Vœu		69
Renouvellement des représentants des collectivités locales au sein du Conseil Régional	15	28
Rénovation du matériel du centre de stockage de Corbigny	22	20
Réorganisation des commissions administratives ou de la représentation du Conseil Général dans divers organismes	13	6
Répartition des dépenses d'aide sociale de l'exercice 1978	7	6
Répartition des recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière - Année 1976	10	36

Route départementale n° 26 entre Saint-Benin-d'Azy et Cercy-la-Tour - Vœu		66
--	--	----

S

Salage des routes départementales	23	21
Subvention pour les transports routiers - Exercice 1976	12	20
Subventions aux associations sportives	16	14
Suppléance des maîtres indisponibles - Vœu		49
Suppression d'arrêt de trains à Nevers - Interdiction de trains sur la ligne Paris-Nevers-Clermont	34	34

T

Transports de blessés et de malades effectués par les sapeurs-pompiers	37	24
Travaux d'amélioration de virages de la R.N. 79 sur la commune de Saint-Ouen-sur-Loire	25	39
Traversée de Saint-Léger-des-Vignes - Modernisation de la chaussée - Vœu		67

V

Vœux :		
Aide à l'association départementale « l'Accueil »		56
Aide spéciale rurale		49
Amélioration de la desserte de la commune de Mouron-sur-Yonne pour le transport en commun (ligne régulière)		47
Attribution de la carte du combattant aux anciens d'Afrique du Nord		52
Bulletin du Conseil Général		58
C.D. 13 et 116 entre Nevers et Decize		64
C.D. 200 entre Chevenon et Imphy		65
Construction du C.E.S. de la Baratte		56
Création d'un débit de tabac et de boissons de 4ème catégorie à la Z.A.C. du Crot Cizeau à Varennes-Vauzelles		50
Création d'une classe de techniciens supérieurs « Productions animales » au lycée agricole de Magny-Cours		58
Elargissement du pont de Chevenon sur le canal latéral à la Loire		66
Emploi de substances débroussaillantes		51
Etablissement de liaisons étroites et concrètes entre l'enseignement et l'industrie		57

Etude d'un plan d'aménagement rural en vue de la réalisation d'un contrat de pays dit du «Morvan méridional» intéressant les cantons de Moulins-Engilbert et Luzy	54
Implantation de préfabriqués comportant les structures nécessaires à l'enseignement pré-élémentaire	52
Installation d'une cabine téléphonique à Pourcelanges, commune de Prémery	55
Mesures en faveur des zones défavorisées du département	53
Mise en règlement judiciaire de la société des Biscottes Helder (zone industrielle de Clamecy)	54
Poteaux métalliques sur les lignes téléphoniques	47
Procédures administratives	59
Publicité par panneaux et enseignes	46
Rectification de virage C.D. 25 et 256	68
Réfection de la route départementale 958 sur la portion Corbigny-Nevers	69
Réfection de virage - C.D. 977	71
Renforcements coordonnés R.N. 77 Clamecy-Auxerre	69
Route départementale n° 26 entre Saint-Benin-d'Azy et Cercy-la-Tour	66
Suppléance des maîtres indisponibles	49
Traversée de Saint-Léger-des-Vignes - Modernisation de la chaussée	67
Voies communales n° 6 et 2 reliant Magny-Cours à Saint-Parize-le-Chatel	64
Zones défavorisées du département	48
Voies communales n° 6 et 2 reliant Magny-Cours à Saint-Parize-le-Chatel - Vœux	64

Z

Zones défavorisées du département	48
---	----

INDEX DES MOTS CLES

par ordre alphabétique

A	N° Rapport	Pages Délibérations
Abattoirs - Remboursement des prêts sans intérêts du plan départemental d'équipement	9	19
Aide sociale - Répartition des dépenses de l'exercice 1978	7	6
Amendes de police - Répartition des recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif - Année 1976	10	36
Anciens combattants d'Afrique du Nord - Attribution de la carte de combattant - Vœu		52
Associations sportives - Subventions	16	14
C		
Canal latéral à la Loire - Elargissement du pont de Chevenon - Vœu		66
Centre psychothérapique de La Charité-sur-Loire - Demande de garantie du département pour l'emprunt concernant le financement de la construction de 100 lits de géronto- psychiatrie à la Grange Joadia	8	27
Champlin - Fonctionnement du téléphone	36	33
C.D. 25 - Rectification de virage - Vœu		68
C.D. 134 - Remise en état sur les communes de Gimouille et Saincaize	27	23
C.D. 256 - Rectification de virage - Vœu		68

C.D. 977 - Réfection de virage - Vœu		71
Clamecy - Désignation d'un membre du Conseil général au Conseil d'Administration de l'hôpital		13
Clamecy - Mise en règlement judiciaire de la société des biscottes «Helder» - Vœu		54
Conseil général - Réorganisation des Commissions administratives dans divers organismes	13	6
Conseil régional - Renouvellement des représentants des collectivités locales	15	28
Corbigny - Rénovation du matériel du centre de stockage	22	20
Cosne-Cours-sur-Loire - Construction et rénovation des casernes de gendarmerie	5	39

D

Débit de tabac - Désignation d'un membre du Conseil général au sein de la Commission de classement des candidatures	16 bis	18
Decize - Elargissement du pont situé sur la vieille Loire	30	44

E

Enseignement pré-élémentaire - Implantation de préfabriqués comportant les structures nécessaires à l'enseignement - Vœu		52
Equipement des communes	1	29

F

Ferme de la Bussière - Prise en charge par le département de travaux réalisés sur le chemin d'accès	17	25
Fonctionnaires et agents de l'Etat - Indemnités attribuées par le département	6	14

G

Gimouille - Pose de glissières de sécurité au pont des «Argougnaux» sur le C.D. 976	26	23
Gimouille - Remise en état du C.D. 134	27	23
Glux - Elargissement du C.D. 300 dans la traversée de la commune ...	33	16

H

Hôtel des neiges - Achat d'un immeuble en vue de l'organisation de classes de neige, de classes vertes et de séjours pour personnes âgées	4	30
---	---	----

L

Limanton - Permanence d'un service public au bureau de poste de Panneçot	38	41
Lutte contre le brouillard - C.D. 977 bis	32	15
Luzy - Étude d'un plan d'aménagement rural en vue de la réalisation d'un contrat de pays dit du «Morvan méridional» - Vœu		54
Lycée agricole de Magny-Cours - Création d'une classe de techniciens supérieurs (productions animales) - Vœu		58

M

Maitres indisponibles - Suppléance - Vœu		49
Moulins-Engilbert - Etude d'un plan d'aménagement rural en vue de la réalisation d'un contrat de pays dit du «Morvan méridional» - Vœu		54
Mouron-sur-Yonne - Amélioration de la desserte pour le transport en commun - Vœu		47

N

Nevers - Licenciements au central téléphonique	39	35
--	----	----

O

Office public d'H.L.M. de la Nièvre - Projet d'élargissement de compétence	11	32
---	----	----

P

Prémery - Installation d'une cabine téléphonique à Pourcelanges - Vœu		55
--	--	----

R

Renouvellement des membres de la Commission départementale d'urbanisme commercial	14	17
--	----	----

Route départementale 958 - Réfection sur la portion Corbigny - Nevers - Vœu		69
R.N. 73 - Réfection entre Autun et Luzy	24	21
R.N. 77 - Renforcements coordonnés entre Clamecy et Auxerre - Vœu		69
R.N. 79 - Travaux d'amélioration de virages sur la commune de St-Ouen	25	39

S

Saincaize - Remise en état du C.D. 134	27	23
Saint-Léger-des-Vignes - Modernisation de la chaussée - Vœu		67
Sapeurs-pompiers - Transport de blessés et de malades	37	24
Subvention - Demande en faveur de l'association France-Pologne		29
Subvention - Demande en faveur de l'association France-Pologne		45
Syndicat mixte pour le développement économique et touristique du Haut-Nivernais - Budget primitif 1977		4

T

Téléphone - Fonctionnement de cabines	35	31
Téléphone - Poteaux métalliques sur les lignes téléphoniques - Vœu		47
Trains sur la ligne Paris - Nevers - Clermont - Interdiction et suppression d'arrêt	34	34
Transports routiers - Subvention pour l'exercice 1976	12	20

U

Urzy - Construction de 2 classes supplémentaires à l'école élémentaire du Greux	18	24
Usine relais - Création	21	26

V

Vareennes-Vauzelles - Création d'un débit de tabac et de boissons de 4ème catégorie à la Z.A.C. du Crot-Cizeau - Vœu		50
Vareennes-Vauzelles - Demande d'aide financière du département pour la construction d'une caserne de gendarmerie	2	43

Z

Zones défavorisées du département - Vœu		53
---	--	----